



Les Vert.e.s Valais  
Route de Chippis 70C  
1967 Bramois  
[secretariat@verts-vs.ch](mailto:secretariat@verts-vs.ch)

Brigitte Wolf, 079 456 95 54  
Philippe Cina, 079 610 66 60  
[info@verts-vs.ch](mailto:info@verts-vs.ch)  
<https://verts-vs.ch>

---

**Communiqué de presse des Vert.e.s Valais du 6 décembre 2023**

## **Les Vert.e.s Valais soutiennent la nouvelle Constitution**

**La nouvelle Constitution, sur laquelle le peuple valaisan votera le 3 mars 2024, constitue une base importante pour un Valais moderne et progressiste. Parmi de nombreux autres points importants, les Vert.e.s Valais attachent une grande importance aux dispositions relatives au climat, à l'environnement et à la biodiversité. Le comité cantonal des Vert.e.s Valais a décidé à l'unanimité de dire oui à la nouvelle constitution.**

La nouvelle Constitution stipule que toute personne a le droit de vivre dans un environnement sain, propre et durable. Le projet de Constitution fixe notamment l'objectif de neutralité climatique, l'utilisation mesurée du sol, la promotion de formes de mobilité respectueuses de l'environnement, la consommation économe et rationnelle de l'énergie, la promotion de l'économie circulaire ainsi que la protection de la faune et de la flore.

Mais la nouvelle Constitution apporte également de bonnes nouveautés dans les domaines des droits de l'homme, de la politique familiale, de la formation, de la politique de santé, de l'agriculture et de la sylviculture, du tourisme et de la durabilité. Pour les Vert.e.s Valais, il est également important que la Constitution respecte à la fois l'unité et la diversité du canton du Valais et tienne compte des spécificités linguistiques, culturelles, géographiques et régionales. Les Vert.e.s Valais soutiennent l'augmentation du nombre de conseillers d'Etat à sept, la réduction des cercles électoraux à six régions et l'introduction d'une motion populaire.

### **Variante relative au droit de vote des étrangers**

Enfin, en ce qui concerne la question de la variante relative au droit de vote des étrangers, les Vert.e.s Valais se prononcent à une large majorité pour que les étrangers ayant atteint l'âge de 18 ans, possédant un permis d'établissement, qui s'obtient après 10 ans de résidence, résidant dans le canton depuis au moins un an et domiciliés dans la commune, aient le droit de vote en matière communale.

Considérer comme un excellent facteur d'intégration ce droit est inscrit dans toutes les constitutions romandes, de Genève au Jura en passant par le canton de Vaud et Fribourg. Les Vert.e.s estiment ainsi légitime que des citoyens intégrés, qui participent à l'économie, puissent aussi donner leur avis sur l'utilisation de leurs impôts au niveau communal.

---

### **Contacts :**

- Français : Philippe Cina, co-président, 079 610 66 60
- Allemand : Brigitte Wolf, co-présidente, 079 456 95 54